

Réaménagement de l'avenue du Port : un nouveau permis d'urbanisme délivré

Le secrétaire d'Etat bruxellois en charge de l'Urbanisme, Pascal Smet (one.brussels), a confirmé vendredi la délivrance d'un nouveau permis d'urbanisme en vue du réaménagement complet de l'avenue du Port.

Selon celui-ci, quelques améliorations ont été apportées à ce projet qui a connu de nombreux rebondissements juridiques et politiques. La sécurité pour les piétons et les cyclistes s'en trouve améliorée.

Plus d'arbres et de pistes cyclables

Le projet prévoit la création de deux pistes cyclables dont une bidirectionnelle, côté canal, et la plantation d'un troisième alignement d'arbres afin d'accentuer l'effet de drève en lien avec le parc Beco à venir.

Le précédent permis d'urbanisme avait été délivré le 18 février 2018. Il avait été retiré le 19 octobre suivant à l'initiative du fonctionnaire délégué de la Région bruxelloise, après le dépôt d'un recours en annulation introduit auprès du Conseil d'Etat par la Communauté portuaire de Bruxelles, la S.A. Binje Ackemans et la S.A. Compagnie des ciments belges. Prenant acte des remarques de la Haute instance, la Région avait préféré ne pas prendre de risque d'une nouvelle annulation qui aurait reporté une nouvelle fois le projet de plusieurs années.

Le premier permis de réaménagement délivré en 2008 prévoyait le remplacement des 300 platanes existants et le retrait de la mer de pavés actuelle. Il n'avait pu être mis en oeuvre avant son échéance, en 2011 raison d'une suspension in extremis par un juge des référés sur recours d'associations de riverains. Cette caducité a

imposé la relance d'une procédure d'obtention de permis mobilisant plusieurs années avant la transformation de cet important axe de pénétration au nord-ouest de la capitale.

La disparition des pavés est confirmée

Le dernier recours en date ne portait pas sur le maintien ou non des arbres et des pavés. Pour les premiers, c'était déjà acquis. La plupart des arbres seront maintenus et au final, l'ajout d'un alignement arboré supplémentaire fera qu'il y en aura davantage. La disparition des pavés est quant à elle confirmée. Le gouvernement avait, qui plus est, déjà confirmé le 12 avril dernier, de ne pas classer l'avenue et ses pavés.

Belga

03 janvier 2020 - 16h48

AVENUE DU PORT

PERMIS D'URBANISME

RÉAMÉNAGEMENT

BRUXELLES-VILLE